

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL LOCAL DES
PARENTS
3 décembre 2021****Rappel de l'ordre du jour**

Introduction par M. Le Maire

Installation du conseil local de parents 2021-2022
Situation sanitaire
Les rencontres institutionnelles
Marché de restauration
Plan mercredi et PEdT
Savoir rouler à vélo
Eco-écoles
Sécurité aux abords des écoles

Liste des présents

Monsieur JEANDON, Maire de Cergy
Madame BEUGNOT, adjointe délégué à l'éducation.
Monsieur FEVRIER, adjoint délégué aux périscolaires et aux conseils d'école.
Madame SDIRI, conseillère municipale déléguée aux éco-écoles.
Madame ERARD PEYR, conseillère municipale déléguée à la parentalité.
Monsieur ZIABAT, conseiller municipal délégué à la démocratie participative et à la citoyenneté.

Monsieur LARDY, directeur général adjoint (Education-jeunesse et sport)
Madame LOSPIED, directrice de l'éducation
Monsieur AUTIN, directeur adjoint de l'éducation
Monsieur JOLY, responsable du service vie scolaire.

24 parents étaient présents, représentants 18 groupes scolaires.

GS	MATER	ELEM	GS	MATER	ELEM
BELLE EPINE		1	LINANDES	1	
CHANTERELLE		1	PARC	1	
CHATEAUX	1		JUSTICE		1
CHEMIN DUPUIS	1		PLANTS		1
CHENES		1	POINT DU JOUR	1	
ESCAPADE	1		SEBILLE	1	1
ESSARTS	1	2	TERRASSES		1
GENOTTES			TILLEULS	1	
HAZAY	2	2	VILLAGE	1	1

Monsieur Joly est désigné secrétaire de séance.

Point n°1 : installation du conseil local des parents 2021-2022

Madame BEUGNOT a procédé à la lecture du règlement pour validation. Il n'a pas été formulé de remarque.

L'ensemble des participants a signé l'autorisation des adresses courriel personnelles et a signé la charte de bonne utilisation.

Monsieur FEVRIER a précisé que les questions proposées pour inscription à l'ordre du jour devront présenter un caractère commun. Lors des CLP, les spécificités individuelles des personnes ou des locaux ne pourront être traitées.

Point n°2 : situation sanitaire

Eléments au 3.12.21

- le niveau 2 du protocole est maintenu (niveau 3 depuis le 6.12.21).
- le port du masque est obligatoire dans tous les lieux clos.
- à partir du CP, les élèves doivent porter le masque même dans la cour de récréation.
- la règle de fermeture de la classe dès l'apparition d'un cas positif est supprimée.
- dès qu'un élève est déclaré positif, la classe n'est pas fermée mais l'ensemble des enfants de la classe est invité à être testé. Sur la base du volontariat, les familles font passer à leur enfant, en laboratoire ou en officine, un test RT PCR ou antigénique. Le retour en classe se fera après présentation d'un test négatif. L'isolement sera de 7 jours pour les élèves non testés. Les tests seront gratuits pour les familles
- la classe sera fermée à partir de 3 cas positifs sur une amplitude de 7 jours

Par ailleurs l'importance du respect des gestes barrières doit être rappelé, notamment l'aération des salles. Il a été précisé que le nouveau protocole concernant le premier degré devrait être appliqué à partir de lundi 29 novembre.

Questions complémentaires:

- Que se passe-t-il lorsque les parents ne souhaitent pas faire tester leurs enfants ?
Les enfants sont alors placés à l'isolement. Les enseignants doivent assurer les cours en présentiel et maintenir un lien pédagogique avec les enfants isolés. Les tests ne sont pas obligatoires.
- Que se passe-t-il lorsque les enseignants sont déclarés cas contact ?
L'absence varie en fonction de la situation. Les enfants de la classe ne peuvent être répartis dans d'autres classes. Le remplacement des enseignants est une compétence de l'Education nationale à laquelle la collectivité ne peut se substituer.
- Qui prend en charge les tests dans les écoles ?
C'est un dispositif mis en place par le gouvernement. L'agence régionale de santé est en charge du déploiement. Ces tests dépendent de la disponibilité des laboratoires.

Point n°3 : les rencontres institutionnelles

Il a été proposé de fixer le calendrier des rencontres du CLP comme suit :

CLP – 1 : Installation du conseil local des parents – 3 décembre 2021 (19h30 – 22h00).

CLP – 2 : Jeudi 27 janvier 2022, de 18h00 à 21h00 en visio-conférence.

CLP – 3 : Jeudi 31 mars 2022.

CLP – 4 : Jeudi 1 juin 2022.

CLP – 5 : Jeudi 31 Juin 2022.

Il ne sera pas proposé de réunions mixtes entre présentiel et visio-conférence.

Conseil d'école :

CE n°2 : du 7 février au 8 mars selon les écoles (certaines dates restent à fixer)

CE n°3 : juin 2022 (les dates sont à définir)

Réunions Périscolaires :

Ces réunions sont organisées en amont des conseils d'écoles afin d'aborder les questions qui relèvent exclusivement de la commune et qui ne peuvent être traitées en conseil d'école.

Point n°4 : Marché de restauration

Le marché public attribué au 1^{er} janvier 2018 au prestataire SOGERES arrive à son terme au 31 décembre 2021. Conformément au code en vigueur, une nouvelle consultation a donc été lancée en avril 2021. La rédaction du cahier des charges a été réalisée par les services de la ville en concertation avec l'ensemble des acteurs.

Caractéristiques du cahier des charges :

- Maintien de l'offre actuelle : menus classiques, classiques sans porc et petit complet avec 5 composantes.
- Du poisson servi au minimum, une fois par semaine et deux fois par semaine tous les 15 jours, soit au total 6 fois par mois.
- Un repas entièrement végétarien (sans ingrédients issus d'animaux) sera servi une fois au minimum par semaine.
- Les fruits frais servis seront de 1^{ère} fraîcheur, respecteront les saisons et seront toujours servis dans un état de maturité optimale « ad hoc ». Ils seront de catégorie 1 (Exigence concertation famille)
- Le pain, issu de l'agriculture biologique, sera frais et non congelé, produit et livré le jour même de sa consommation (Exigence concertation famille)
- Le titulaire sera en mesure de faire des propositions d'animations pédagogiques (l'éducation nutritionnelle, l'éducation au goût, la lutte contre les gaspillages) auprès des classes, avec l'intervention de son (sa) diététicien(ne), en lien avec les équipes de la ville pour lutter contre l'obésité. (Exigence concertation famille)
- Obligation d'afficher les allergènes dans les menus et permettre une meilleure lisibilité pour les familles (Exigence concertation famille)

A l'issue de la période d'appel d'offre, il a été constaté que trois prestataires ont candidaté (ELIOR – SOGERES – QUADRATURE). Les critères de sélection ont été définis afin de valoriser la valeur technique de l'offre des prestataires et les critères environnementaux (Valeur Technique et Performance en matière de développement durable 70%, Prix des prestations 30%).

L'analyse des offres a été réalisée en interne en renforçant les moyens déployés pour évaluer les candidats: dégustation avec participation d'un parent d'élève et audit des cuisines centrales afin de contrôler le respect des normes et la capacité de la cuisine à faire face aux engagements inscrits dans l'offre du prestataire

Au regard des notes obtenues par les candidats, la société SOGERES a de nouveau été retenue.

Conformément aux engagements de la municipalité, il est prévu d'atteindre au cours du marché :

- 50 % des composantes bio (labellisation AB ou équivalents)
- Les circuits courts, locaux et/ou directs de distribution seront privilégiés en respectant les principes du Programme Alimentaire Territorial (PAT). (Exigence concertation famille)
- Réduction de l'usage du plastique avec la mise en place des barquettes biodégradables pour les plats chauds et froids pour tous les repas avec possibilités dans certains offices d'utiliser les plats inox (Exigence concertation famille). Mis en place dès janvier 2022
- Proposition de repas local : un menu Projet Alimentaire Territoriale Cergy-Pontoise / Vexin Français.

Commission pause méridienne :

www.cergy.fr

   [villedecergy](http://villedecergy.fr)

Il est fait un appel à candidature pour le renouvellement de cette commission. Un courriel d'appel à candidature sera envoyé à l'ensemble des parents du CLP en décembre.

Questions complémentaires:

- Pourquoi faut-il changer de prestataire alors que le titulaire donne satisfaction ?

Dans le cadre du code des marchés publics, il est obligatoire de renouveler régulièrement les appels d'offre. La société SOGERES a de nouveau remporté le marché. Ils sont titulaires pour une année renouvelable 3 fois (soit 4 ans maximum)

- Lors du premier confinement, le prestataire avait surfacturé les repas froids :
Ce paramètre a été intégré au nouveau marché.

Monsieur le Maire a ajouté que, dès que la situation sanitaire le permettra, il sera proposé aux représentants des parents d'élèves de venir déjeuner au sein des restaurants scolaires. Il sera également repris la mise en place des repas intergénérationnels.

Point n°5 : Plan mercredi et projet éducatif territorial

La Ville de Cergy a lancé un nouvel appel à projet auprès des associations cergyssoises pour des interventions de janvier à juin 2022

Le PEdT (Projet Educatif de Territoire) arrive à son terme en août 2022. La volonté de la ville est de mettre en place une concertation avec un objectif de co-construction du nouveau projet 2022-2026. Cette concertation se déroulera au premier trimestre 2022.

Questions complémentaires:

- La concertation sera-t-elle organisée par un prestataire extérieur ou prise en charge en interne par les services ?

La concertation sera menée par les services en lien avec Monsieur ZIABAT (élu en charge de la démocratie participative). La concertation aura un rayonnement large et proposera des ateliers permettant aux différents acteurs éducatifs d'échanger.

- Comment les associations sont/seront-elles sélectionnées ?

Il y a eu un appel à projet transmis à toutes les associations de la ville. C'est une commission interne qui choisit les intervenants en fonction des propositions et du cadre budgétaire pour proposition au vote du conseil municipal. Actuellement, dans le cadre du plan mercredi, une association culturelle, artistique ou sportive intervient tous les mercredis matins sur chaque centre de loisirs. Elles tournent sur les écoles toutes les 6 semaines afin de proposer la même offre à l'ensemble des enfants souhaitant y participer.

- Les parents peuvent-ils être informés du contenu des animations proposées ?
Le planning est affiché à l'entrée de chaque centre.

- Y a-t-il des activités associatives sur le temps du midi ?

Les deux heures de la pause méridienne ne permettent pas de solliciter des associations sur ce créneau (mouvement permanent des enfants sur les selfs, besoin d'activités libres des enfants entre 2 temps scolaires). Ce sont les animateurs qui proposent les activités adaptées en fonction du projet pédagogique de la structure

- Le centre de loisirs du bois de Cergy est vétuste, la rénovation est-elle prévue ?

www.cergy.fr



La municipalité reconnaît que le centre doit être rénové. C'est un engagement du mandat mené par le service patrimoine. Les enfants ont été consultés sur le sujet de cette rénovation et leurs idées ont été prises en compte dans le travail en cours.

Point n°6 : Savoir rouler à vélo

« Le Savoir Rouler à Vélo » est un projet réalisé en partenariat avec la MAIF prévention et l'USEP. Il permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège.

Le 9 janvier 2018, le comité interministériel à la Sécurité Routière (CISR), présidé par le Premier Ministre, a adopté une mesure visant à « accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité ». L'opération « Savoir Rouler à Vélo » permet de porter cette mesure qui vise la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants avant l'entrée au collège. Cette mesure a été reprise dans le cadre du Plan Vélo lancé le vendredi 14 septembre 2018.

En 10 heures, le projet permet aux enfants de 6 à 11 ans de :

- Devenir autonome à vélo,
- Pratiquer quotidiennement une activité physique,
- Se déplacer de manière écologique et économique.

Trois étapes sont prévues:

1- Savoir Pédaler : maîtriser les fondamentaux du vélo.

Il s'agit d'acquérir un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner.

2- Savoir Circuler : découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé.

Il s'agit de savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction, et découvrir les panneaux du code de la route.

3- Savoir Rouler à Vélo : circuler en situation réelle

Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'appropriier les différents espaces de pratique.

La ville bénéficie du prêt de deux pistes d'initiation sur la période de janvier-février. Les écoles affiliées à l'USEP (Linandes, Essarts, Plants, Point Du Jour, Belle Epine, Chanterelle et tilleuls) participeront à cette expérimentation.

Questions complémentaires:

- Le public cible est-il limité au CM2 ou le projet est-il ouvert à tous ?

Il n'est rien imposé. Le choix est laissé aux équipes éducatives.

www.cergy.fr



- Allez-vous prêter des vélos aux enfants qui n'en ont pas ?

Les groupes scolaires sont autonomes concernant l'organisation. Il leur appartient de gérer le prêt de vélo entre enfants. Le projet ne se limite pas à l'utilisation des vélos, il peut être ouvert sur les tricycles et les trottinettes.

- Quelles sont les contraintes pour les écoles ?

Les pistes font 20m par 30m et peuvent être adaptées à toutes les cours. Elles s'installent facilement et se rangent sans problème (gestion directe par les utilisateurs). Les services de la ville se chargeront des livraisons dans les écoles.

- Quelle est l'ambition de ce projet ?

C'est une expérimentation qu'il conviendra d'analyser pour voir s'il est intéressant d'acheter une piste. La municipalité a pour ambition de développer les mobilités douces. Cela fait partie du projet de mandat.

Point n°7 : Eco-écoles

Madame SDIRI a rappelé l'engagement important de la municipalité en matière d'éducation à l'écocitoyenneté des jeunes cergysois. L'objectif est d'accompagner l'ensemble des écoles de la commune dans une démarche de labélisation éco - école dont la ville est relais local.

Depuis 2 années scolaires, la ville finance les projets des écoles labélisés ou en cours de labélisation. Pour cela Il doit être proposé à la commission un projet comprenant :

- Les objectifs du projet envisagés
- Le calendrier prévisionnel du projet (grandes étapes, avec au minimum les mois)
- Le budget prévisionnel avec devis afin de définir le montant de la subvention
- Demandes complémentaires d'intervention à destination des services partenaires de la ville

La commission composée des élus, des services et des représentants de l'Education nationale s'est réunie le mercredi 1^{er} décembre afin d'étudier les onze projets.

Neuf projets ont reçu un avis favorable pour un montant total de 13.594,81 euros.

Madame SDIRI à préciser qu'en complément de leurs demandes les écoles labélisées seront équipées de containers pour le recyclage des masques ainsi que de poubelles de tri pour l'ensemble des classes.

Madame Lospied a indiqué que les écoles n'avaient encore été informées et qu'il convenait de garder la confidentialité des éléments transmis.

Questions complémentaires:

- Pourquoi les parents ne sont-ils pas informés de ces projets ou de la participation des écoles ?

Cela touche à la liberté pédagogique des enseignants. Ils n'ont pas d'obligation de participation. Les animatrices sont passées dans toutes les écoles. Les équipes pédagogiques choisissent d'y adhérer ou non et les thématiques qu'elles souhaitent travailler.

- Où en sommes-nous du projet des Cours Oasis ?

Un diagnostic a été réalisé pour chaque cour par le CAUE. Ils ont été transmis aux écoles. En concertation avec les inspecteurs de circonscription, l'école de la Justice a été retenue pour bénéficier de la première expérimentation (cour du haut). La mise en œuvre d'une cour oasis nécessite l'implication de l'ensemble des acteurs (EN, parents et enfants). La première cour sera faite en 2023. Ensuite, une cour par an sera réalisée.

- Les parents s'interrogent sur la continuité du tri des déchets dans les écoles :

Des bacs jaunes ont été mis dans toutes les écoles. Il a été rappelé que le ramassage des déchets est une compétence de l'agglomération. Le projet de valorisation des déchets alimentaires avance. L'agglomération vient de finaliser l'attribution du marché public.

Point n°8 : Sécurité aux abords des écoles

Le sujet a été mis à l'ordre du jour de plusieurs écoles. Il a été précisé que le conseil local des parents n'a pas pour vocation de traiter des demandes spécifiques à une école mais plutôt des sujets collectifs.

Madame LOSPIED rappelle la sécurité aux abords des écoles reste une question de civisme et de droit commun. Il nous concerne tous. Le service de la police municipale ne peut intervenir sur chaque école tous les matins malgré la mise en place d'une brigade exclusivement dédiée. Il est également à noter que le recrutement de collaborateurs pour tenir les points écoles demeure compliqué (précarité de l'emploi).

Monsieur FEVRIER ajoute également que la ville travaille actuellement sur la mise en place de « rues scolaires » aux horaires d'entrées et de sorties des enfants.

La séance est levée à 22h.